

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation							
<p><b>PROVINCE DE QUÉBEC</b> <b>MUNICIPALITÉ DE LYSTER</b></p>							
Procès verbal du 14 décembre 2009	<p>Procès verbal de la session spéciale du conseil de la Municipalité de Lyster, tenue le 14 décembre 2009, à 20 h 05, à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière</p>						
Ordre du jour du 14 décembre 2009	<p style="text-align: center;"><b>ORDRE DU JOUR</b> <b>Session spéciale du 14 décembre 2009</b></p>						
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 <i>PRIERE</i></li> <li>2 <i>MOT DE BIENVENUE</i></li> <li>3 <i>RENONCIATION A L'AVIS DE CONVOCATION</i></li> <li>4 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i></li> <li>5 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>5.1 Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2010</li> <li>5.2 Délibérations et période de questions</li> <li>5.3 Adoption du budget pour l'exercice financier 2010</li> <li>5.4 Adoption du règlement 281 sur la perception des taxes</li> <li>5.5 Programme triennal d'immobilisations</li> <li>5.6 Publication du budget dans le bulletin municipal</li> </ol> </li> <li>6 <i>ADOPTION DU PROCES-VERBAL SEANCE TENANTE</i></li> <li>7 <i>LEVEE DE L'ASSEMBLEE</i></li> </ol>						
Renonciation à l'avis de convocation	<p>Les membres du conseil municipal de Lyster présents renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une session spéciale et consentent à la tenue de la présente séance.</p> <p>La directrice générale informe les membres présents que le conseiller Yvon Martineau sera absent et qu'il a signé une renonciation à l'avis de convocation.</p>						
286-2009 Adoption de l'ordre du jour	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>						
Délibérations et période de questions	<p>Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.</p>						
287-2009 Adoption du budget pour l'exercice financier 2010	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le budget présenté pour l'exercice financier 2010 soit adopté tel que présenté.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 60%;">Administration générale</td> <td style="text-align: right;">222 753 \$</td> </tr> <tr> <td>Sécurité publique</td> <td style="text-align: right;">208 328 \$</td> </tr> <tr> <td>Transport</td> <td style="text-align: right;">452 908 \$</td> </tr> </table>	Administration générale	222 753 \$	Sécurité publique	208 328 \$	Transport	452 908 \$
Administration générale	222 753 \$						
Sécurité publique	208 328 \$						
Transport	452 908 \$						

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Hygiène du milieu	207 941 \$
Santé et bien-être	25 723 \$
Aménagement, urbanisme	93 013 \$
Loisir, culture et développement social	174 631 \$
Frais de financement	218 272 \$
Immobilisations	50 000 \$
 Grand total du budget 2009	 1 653 569 \$

**ADOPTÉE**

288-2009  
Adoption du  
règlement 281  
sur la perception  
des taxes

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le règlement numéro 281 «Règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2010 et les conditions de perception» soit et est adopté.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 281**

**RÈGLEMENT POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 ET  
LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue le 9 novembre 2009 par le conseiller Normand Raby.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**Article 1 Taux de taxes.**

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 2010 soient établis ainsi :

- Taxe foncière générale : 0,873 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Compensation pour le service d'ordures ménagères et de récupération :
  - 136.65\$ par usager ordinaire
  - 136.65\$ par usager commerce
  - 136.65\$ par usager agricole
  - 68.33\$ par usager pour la récupération des plastiques d'ensilage
  - 68.33\$ par usager chalet
  - 68.33\$ par usager saisonnier
- Compensation pour le service d'épuration :
  - 51.50\$ par usager ordinaire
  - 71.50\$ par usager mixte
  - 71.50\$ par usager spécial
  - 204.50\$ par usager industriel
  - 25.75\$ par usager saisonnier
- Compensation pour le service d'égout :
  - 18.50\$ par usager ordinaire
  - 25.00\$ par usager mixte
  - 67.00\$ par usager spécial
  - 67.00\$ par usager industriel
  - 9.25\$ par usager saisonnier

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- Compensation pour la consommation de l'eau :
  - 0.37\$ par mètre cube d'eau consommée pour usager ordinaire
  - 0.37\$ par mètre cube d'eau consommée pour usager mixte
  - 0.37\$ par mètre cube d'eau consommée pour usager spécial
  - 0.26\$ par mètre cube d'eau consommée pour usager industriel
  - 0.37\$ par mètre cube d'eau consommée pour usager saisonnier
  
- Loyer des compteurs (minimum d'eau) :
  - 5.00\$ pour un compteur de 0,625 pouce
  - 8.00\$ pour un compteur de 0,750 pouce
  - 10.00\$ pour un compteur de 1,0 pouce
  - 15.00\$ pour un compteur de 1,50 pouces
  - 30.00\$ pour un compteur de 2,0 pouces
  
- Taxes spéciales :
 

0,0163\$ par 100\$ d'évaluation	Taxe spéciale pour le camion incendie autopompe (règlement 201)
0,0535\$ par 100\$ d'évaluation	Taxe spéciale travaux majeurs de voirie (règlement 210)
0,0051\$ par 100\$ d'évaluation	Taxe spéciale terrain et rue Industrielle (règlement 231)
0,0326\$ par 100\$ d'évaluation	Taxe spéciale route Fillion, rang 3 (règlement 244)
0,0123\$ par 100\$ d'évaluation	Taxe spéciale rue Beaudoin (règlements 246 et 249)
0,0175\$ par 100\$ d'évaluation	Taxe spéciale rue Charest (règlement 266)
13.84\$ par mètre de frontage	Taxe spéciale de secteur rue Beaudoin (règlements 246 et 249)

### **Article 2 Taux d'intérêts sur les arriérages.**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les versements échus portent intérêt au taux annuel de 15 %.

### **Article 3 Paiement par versements.**

Selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, le total de la taxe foncière générale, de la compensation pour l'égout, l'épuration, le compteur d'eau, les ordures ménagères et la récupération, est égal ou supérieur à 300,00 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en six versements égaux.

### **Article 4 Date de versement.**

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le 30<sup>ième</sup> jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement devient exigible le 75<sup>ième</sup> jour qui suit l'expédition du compte. Le troisième versement devient exigible le 120<sup>ième</sup> jour qui suit l'expédition du compte. Le quatrième versement devient exigible le 165<sup>ième</sup> jour qui suit l'expédition du compte. Le cinquième versement devient exigible le 210<sup>ième</sup> jour qui suit l'expédition du compte. Le sixième versement devient exigible le 255<sup>ième</sup> jour qui suit l'expédition du compte.

### **Article 5 Entrée en vigueur.**

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

**ADOPTÉ**

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE ce conseil adopte le programme triennal suivant :

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2010**

Année	Objet	Dépenses	Financement
2010	Agrandissement et rénovation à l'Édifice St-Louis	588 559 \$	Emprunt et aide financière
	Projet de la Corporation des aînés	200 000 \$	Emprunt
	Pavage rang 8 de la Route Boilard à la Route Anna	100 000 \$	Fonds d'administration et taxe d'accise
	Pavage de la rue Simoneau	15 000 \$	Fonds d'administration et taxe d'accise
2011	Pavage rang 8 de la Route Fillion aux limites de la municipalité de Laurierville	250 000 \$	Fonds d'administration et taxe d'accise
	Système de réfrigération surface multifonctionnelle	312 000 \$	Fonds d'administration 35 000\$
			Emprunt 200 000\$
Commandite 77 000\$			
2012	Pavage rang 10	250 000 \$	Fonds d'administration et taxe d'accise
	Pavage rang 8 de la Route Anna à la Route Fillion	150 000 \$	Fonds d'administration et taxe d'accise
	Infrastructure d'aqueduc sur la rue Laurier sud (à l'étude)	300 000 \$	Fonds d'administration et taxe d'accise

**ADOPTÉE**

290-2009  
Publication du budget dans le bulletin municipal

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la directrice générale soit autorisée à publier le budget 2010 et le programme triennal dans le bulletin municipal.

**ADOPTÉE**

291-2009  
Adoption du procès verbal séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

**ADOPTÉE**

292-2009  
Levée de l'assemblée

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette session soit levée à 20h42.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
*Sylvain Labrecque*  
Maire

\_\_\_\_\_  
*Suzy Côté*  
Directrice générale et secrétaire-trésorière